



Le dimanche 6 décembre 2020

**Convocation des membres du Conseil
d'administration du
Mardi 8 décembre 2020 à 18h 30
suivi de l'Assemblée Générale Ordinaire 2020 à
19h30.**

Exceptionnellement, suite à l'actualité sanitaire nous empêchant de nous réunir en présentielle, le conseil d'administration ainsi que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendront en « Teams » visio conférence (si le réseau le supporte) ou en audio seul.

Le conseil d'administration de l'ACEF Rives de PARIS est invité à se connecter au lien qu'il recevra dans son mail pour traiter l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour CA : 18h30

1. Mot du président.
2. Validation du compte-rendu du CA du 26 février 2020
3. Préparation des éléments constitutifs de l'AGO :
 - 3.1 Présentation du rapport moral 2019
 - 3.2 Présentation du rapport financier 2019
 - 3.3 Présentation du budget « prévisionnel » 2020 basé en grande partie sur le réalisé.
 - 3.4 Orientations 2020 basées sur les actions réalisées
4. Renouvellement des mandats d'administrateurs.
5. Questions diverses.



Ordre du jour de l'AGO : 19h30

1. Mot du président.
2. Présentation du rapport moral 2019
3. Présentation du rapport financier 2019
 - Rapport du trésorier
 - Rapport du commissaire aux comptes
4. Approbation des comptes concernant l'exercice 2019, quitus aux administrateurs
5. Orientations 2020
6. Budget prévisionnel 2020.
7. Renouvellements Administrateurs
8. Conclusion AGO

Mesdames et messieurs les administrateurs sont priés de bien vouloir confirmer leur participation à la réunion :

Réponse à adresser à Marc SAUVAT : marcacef@yahoo.fr

Et à Marie-Anne Vigla : marieannevigla@yahoo.fr

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, un administrateur peut donner pouvoir de le représenter à un autre administrateur (formulaire ci-joint).

Le Président

La secrétaire générale

Marc SAUVAT

Mme Marie-Anne VIGLA

Nota : Un mail avec ce formulaire rempli envoyé de votre mail identifié suffira si vous ne pouvez scanner le document avec votre signature.

Procès-verbal du Conseil d'administration du mardi 8 décembre 2020

Le conseil d'administration de l'ACEF Rives de Paris s'est réuni le 8 décembre 2020 en TEAMS à 17 heures 30, sous la présidence de Marc Sauvat, président de l'association.

Administrateurs présents

M. Erik VIAN
M. Stéphane DENOYELLE
M. Jean-René THIBAUD
M. Bruno HÉBERT
M. Carmelo STAGNO
M. Pascal LEPEE
M. Emmanuel DRISS
M. Tony CHABOT
M. Patrice LEBAN

Mme Marie-Anne VIGLA
M. Foulo BASSE
Mme Brigitte BOISSÉ
Mme Véronique RAOULT SEVERAC
M. Marc SAUVAT
M. José FERNANDES
M. Jean-Claude KERVOT
Mme Gilda BINAM
M. Patrick DUCÔME

Administrateurs excusés

M. Marc ADRASTE (pouvoir Lépée)
M. Cyril DAUTRICHE (pouvoir Vian)
M. Michel PINEAU (pouvoir Thibaud)

M. Marc BAYARD (pouvoir Sauvat)
M. Garry BOULANGER (pouvoir Stagno)

Administrateurs absents

Mme Laurence-Béatrice CLUZEL

Représentants de la banque

M. Emmanuel REYNIER

Mme Sandrine CACCAMO

ORDRE DU JOUR

1. Mot du président
2. Validation du Compte rendu du 26 février 2020
3. Préparation des éléments constitutifs de l'AGO
 - 3.1 Présentation du rapport Moral
 - 3.2 Présentation du rapport financier
 - 3.3 Présentation du budget prévisionnel 2020 basé en grande partie sur le réalisé
 - 3.4 Orientations 2020 sur les actions réalisées
4. Renouvellement des mandats des administrateurs
5. Questions diverses.

1. Mot du Président

Le président regrette la situation sanitaire qui ne permet pas aux administratrices et administrateurs de se retrouver en présentiel. Il espère pouvoir nous réunir rapidement pour échanger de manière plus conviviale.

En attendant je vous remercie d'être si nombreux (18) à vous être connectés pour ce CA préparatoire à notre AGO qui se tiendra à l'issue de ce CA.

2. Validation du compte rendu du CA du 26 février 2020

Délibération du Conseil: Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le procès-verbal à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

3. Préparation des éléments constitutifs de l'AGO

3.1 Présentation du rapport Moral

Le président fait lecture du projet de rapport moral pour l'année 2019.

Délibération du Conseil: Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le projet de rapport moral à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

3.2 Présentation du rapport financier

Le trésorier José Fernandes et le trésorier adjoint Patrice Leban présentent le projet de rapport financier pour l'année 2019.

Délibération du Conseil: Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le projet de rapport financier à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

3.3 Présentation du budget prévisionnel 2020 basé en grande partie sur le réalisé

Le trésorier José Fernandes et le trésorier adjoint Patrice Leban présentent le budget prévisionnel pour l'année 2020. Suite au contexte très particuliers lié à la pandémie, le budget prévisionnel s'appuie en grande partie sur le réalisé 2020.

Délibération du Conseil : Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le projet de budget prévisionnel 2020 à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

3.4 Orientations 2020 sur les actions réalisées

Les orientations 2020 reprennent les actions réalisées. Le président souhaite mettre en avant le travail de tous les administrateurs pendant cette pandémie.

Délibération du Conseil : Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le projet d'orientations 2020 à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

4. Renouvellement des mandats des administrateurs

Nous avons 4 demandes de renouvellement de mandats que nous présenterons à l'AGO

- Michel PINEAU
- José FERNANDES
- Patrice LEBAN
- Laurence Béatrice CLUZEL

5. Questions diverses

Un point sur les partenaires sera réalisé au prochain CA.

Le Président

Marc SAUVAT



La secrétaire générale

Mme Marie-Anne VIGLA







POUVOIR

Je soussigné(e),

.....
membre du Conseil d'administration de l'ACEF Rives de Paris

donne pouvoir à

.....
afin de me représenter au Conseil d'administration du mardi 8 décembre 2020, de prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour, de signer tous procès-verbaux et pièces et généralement faire le nécessaire.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »)

Nota : Un mail avec ce formulaire rempli envoyé de votre mail identifié suffira si vous ne pouvez scanner le document avec votre signature.

